# CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE BRUXELLES

**Séance du lundi 16 novembre 2026 à 17 heures**

## Ordre du jour

## Séance publique

Communications.

### *Installation d'un Conseiller communal*

[1] **Secrétaire -** - Assemblées & Gouvernance - 2742791 (R)

Conseil communal.- Démission de Mme Mathilde EL BAKRI, Conseillère communale.- Installation d'un suppléant.

1) Prendre pour information la démission de Mme Mathilde EL BAKRI de son mandat de Conseillère communale.- 2) Vérification des pouvoirs, installation et prestation de serment de Mme Riet DHONT, 9ème suppléante de la liste PTB-PVDA, en qualité de Conseillère communale, en remplacement de Mme Mathilde EL BAKRI.- 3) Fixer le nouveau tableau de préséance.

---

### *Interpellations citoyennes*

[2] **Secrétaire -** - Assemblées & Gouvernance - 2740812 (R)

Interpellation du public.- Demande d'interpellation introduite par Mmes Isabelle TORDOIR et Samira IMATOUCHEN, au nom des habitants du quartier Reper-Vreven.

Interpellation concernant le plan de circulation du quartier Reper-Vreven.

---

[3] **Secrétaire -** - Assemblées & Gouvernance - 2743041 (R)

Interpellation du public.- Demande d'interpellation introduite par M. Cédric DELANGHE, au nom des habitants du quartier dit "Triangle" à Laeken.

Interpellation concernant la mobilité dans le quartier dit "Triangle" à Laeken.

---

### *Dossiers de M. le Bourgmestre*

[4] **Secrétaire -** - Tranquilité publique et événements - 2741359 (R)

Sécurité privée.- Listen Festival Gare du Congrès.

Règlement de Police concernant la sécurité privée sur la voie publique durant Listen Festival Gare du Congrès.

---

[5] **Secrétaire -** - Tranquilité publique et événements - 2741326 (R)

Sécurité privée.- 100 ans de la SNCB.

Règlement de Police concernant la sécurité privée sur la voie publique durant l'événement 100 ans de la SNCB.

---

[6] **Secrétaire -** - Tranquilité publique et événements - 2741734 (R)

Sécurité privée.- Fête nationale albanaise.

Règlement de Police concernant la sécurité privée sur la voie publique durant la Fête nationale albanaise.

---

[7] **Secrétaire -** - Tranquilité publique et événements - 2741740 (R)

Périmètre de sécurité Brussels Diwali Festival 2026.- Confirmation de l'Ordonnance de Police du Bourgmestre.

Confirmer l'Ordonnance de Police prise par le Bourgmestre en date du 03/11/2026 autorisant les activités de gardiennage du 05/11/2026 au 09/11/2026, à l'occasion de l'événement "Brussels Diwali Festival" dans le périmètre fermé sis boulevard du Centenaire, 1020 Laeken.

---

[8] **Secrétaire -** - Tranquilité publique et événements - 2741677 (R)

Périmètre de sécurité "Angèle Instinct Release Party".- Confirmation de l'Ordonnance de Police du Bourgmestre.

Confirmer l'Ordonnance de Police prise par le Bourgmestre en date du 13/10/2026 autorisant les activités de gardiennage du 15/10/2026 au 17/10/2026, à l'occasion de l'événement "Angèle Instinct Release Party" dans le périmètre fermé sis Grand-Place, rue de la Tête d'Or, rue au Beurre, rue Chair et Pain, rue des Harengs, rue de la Colline, rue des Chapeliers et rue Charles Buls, 1000 Bruxelles.

---

[9] **Secrétaire -** Secrétariat central SEC - - 2741720 (R)

Vente immobilière.- Boulevard Clovis 29.

1) Vente publique en ligne, organisée via la plateforme Biddit, du bâtiment appartenant à la Ville de Bruxelles, sis boulevard Clovis 29 à 1000 Bruxelles, constituant le lot 1 de l'ensemble immobilier anciennement cadastré à la 6e division de Bruxelles, section F, sous le numéro 0100F6P0000, identifié après division sous la référence parcellaire réservée 21806 M006 P0000, pour une superficie de 2 ares 33 centiares, au prix de 470.000,00 EUR, conformément aux conditions de vente établies par Me Pablo DE DONCKER, notaire à Bruxelles.- 2) Signature du procès-verbal d'adjudication, de l'acte authentique et de toutes les pièces nécessaires à la réalisation de la cession, au nom de la Ville de Bruxelles, conformément aux dispositions applicables en matière de représentation et de signature des actes communaux, sous réserve de l'accomplissement des formalités et conditions prévues dans le cahier des charges.- 3) Imputation du produit de la vente, soit 470.000,00 EUR, à l'article 10401/76160 du budget extraordinaire 2026.

---

[10] **Secrétaire -** Secrétariat central SEC - - 2741468 (R)

Vente immobilière.- Boulevard Clovis 31.

1) Vente publique en ligne, organisée via la plateforme Biddit, du bâtiment appartenant à la Ville de Bruxelles, sis boulevard Clovis 31 à 1000 Bruxelles, constituant le lot 2 de l'ensemble immobilier anciennement cadastré à la 6e division de Bruxelles, section F, sous le numéro 0100F6P0000, identifié après division sous la référence parcellaire réservée 21806 N006 P0000, pour une superficie de 4 ares 94 centiares, au prix de 619.000,00 EUR, conformément aux conditions de vente établies par Me Pablo DE DONCKER, notaire à Bruxelles.- 2) Signature du procès-verbal d'adjudication, de l'acte authentique et de toutes les pièces nécessaires à la réalisation de la cession, au nom de la Ville de Bruxelles, conformément aux dispositions applicables en matière de représentation et de signature des actes communaux, sous réserve de l'accomplissement des formalités et conditions prévues dans le cahier des charges.- 3) Imputation du produit de la vente, soit 619.000,00 EUR, à l'article 10401/76160 du budget extraordinaire 2026.

---

[11] **Secrétaire -** Secrétariat central SEC - - 2741440 (R)

Vente immobilière.- Boulevard Émile Jacqmain 93/97.

1) Vente publique en ligne, organisée via la plateforme Biddit, du bien immobilier appartenant à la Ville de Bruxelles, sis boulevard Émile Jacqmain 93/97 et rue Saint-Pierre 22/24 à 1000 Bruxelles, constitué d'un bâtiment administratif comprenant des surfaces de bureaux et d'archives, cadastré à la 2e division, section B, sous la référence 0241EP0000, pour une superficie de 6 ares 89 centiares, au prix de 4.350.000,00 EUR, conformément aux conditions de vente établies par Me Pablo DE DONCKER, notaire à Bruxelles.- 2) Signature du procès-verbal d'adjudication, de l'acte authentique et de toutes les pièces nécessaires à la réalisation de la cession, au nom de la Ville de Bruxelles, conformément aux dispositions applicables en matière de représentation et de signature des actes communaux.- 3) Imputation du produit de la vente, soit 4.350.000,00 EUR, à l'article 10401/76160 du budget extraordinaire 2026.

---

[12] **Secrétaire -** Secrétariat central SEC - - 2741853 (R)

Vente immobilière.- Square Ambiorix 4.

1) Vente publique en ligne, organisée via la plateforme Biddit, du bien immobilier appartenant à la Ville de Bruxelles, sis square Ambiorix 4 à 1000 Bruxelles, cadastré à la 6e division, section F, sous la référence 0103P0000, pour une superficie de 1 are 90 centiares (190 m²), au prix de 844.000,00 EUR, conformément aux conditions de vente établies par Me Pablo DE DONCKER, notaire à Bruxelles, sous réserve des formalités et approbations légalement requises.- 2) Autoriser la signature du procès-verbal d'adjudication, de l'acte authentique de vente et de toutes les pièces nécessaires à la réalisation de la cession, au nom de la Ville de Bruxelles, conformément aux dispositions applicables en matière de représentation et de signature des actes communaux. -3) Imputation du produit de la vente, soit 844.000,00 EUR, à l'article 10401/76160 du budget extraordinaire 2026.

---

[13] **Secrétaire -** Secrétariat central SEC - - 2741348 (R)

Vente immobilière.- Rue de la Serrure 20-26.

1) Vente publique en ligne, organisée via la plateforme Biddit, de l'ensemble immobilier appartenant à la Ville de Bruxelles, sis rue de la Serrure 22/24 et 26 à 1000 Bruxelles, comprenant une propriété à usage mixte cadastrée à la 11e division, section M, sous la référence 0139D4P0000 (8 ares 57 centiares), et un hangar cadastré à la même division et section sous la référence 0139D/02AP0000 (60 centiares), pour une superficie cadastrale totale de 9 ares 17 centiares, au prix de 2.500.000,00 EUR, conformément aux conditions de vente établies par Me Pablo DE DONCKER, notaire à Bruxelles.- 2) Signature du procès-verbal d'adjudication, de l'acte authentique et de toutes les pièces nécessaires à la réalisation de la cession, au nom de la Ville de Bruxelles, conformément aux dispositions applicables en matière de représentation et de signature des actes communaux.- 3) Imputation du produit de la vente, soit 2.500.000,00 EUR, à l'article 10401/76160 du budget extraordinaire 2026.

---

[14] **Secrétaire -** Secrétariat central SEC - - 2741203 (R)

Vente immobilière.- Rue Charles Demeer 105-117 et 119.

1) Vente publique en ligne, organisée via la plateforme Biddit, du complexe immobilier appartenant à la Ville de Bruxelles, sis rue Charles Demeer 105-117 à 1020 Bruxelles, comprenant des bâtiments industriels, bureaux et ateliers, ainsi que le terrain mitoyen sis suivant titre au numéro 119, cadastrés à la 15e division, section D, sous les références 0016B4P0000 (13 ares 44 centiares) et 0016F4P0000 (1 are 35 centiares), pour une superficie totale de 14 ares 79 centiares, au prix de 1.000.000,00 EUR, conformément aux conditions de vente établies par Me Pablo DE DONCKER, notaire à Bruxelles.- 2) Signature du procès-verbal d'adjudication, de l'acte authentique et de toutes les pièces nécessaires à la réalisation de la cession, au nom de la Ville de Bruxelles, conformément aux dispositions applicables en matière de représentation et de signature des actes communaux.- 3) Imputation du produit de la vente, soit 1.000.000,00 EUR, à l'article 10401/76160 du budget extraordinaire 2026.

---

[15] **Secrétaire -** Secrétariat central SEC - - 2740121 (R)

Vente immobilière.- Rue des Tanneurs 57.

1) Vente publique en ligne, organisée via la plateforme Biddit, du bâtiment appartenant à la Ville de Bruxelles, sis rue des Tanneurs 57 à 1000 Bruxelles, cadastré à la 9e division, section K, sous la référence 0291/00 L000 P0000 (lot 1), pour une superficie de 1 are 5 centiares, au prix d'adjudication de 449.000,00 EUR, conformément aux conditions de vente établies par Me Pablo DE DONCKER, notaire à Bruxelles.- 2) Prendre acte des clauses particulières assurant la séparation du lot vendu du fonds conservé par la Ville, notamment la condamnation permanente de la porte cochère arrière et les dispositions relatives aux vues sur le fonds voisin.- 3) Signature du procès-verbal d'adjudication, de l'acte authentique et de toutes les pièces nécessaires à la réalisation de la cession, au nom de la Ville de Bruxelles, conformément aux dispositions applicables en matière de représentation et de signature des actes communaux.- 4) Imputation du produit de la vente, soit 449.000,00 EUR, à l'article 10401/76160 du budget extraordinaire 2026.

---

[16] **Secrétaire -** Secrétariat central SEC - - 2741973 (R)

Vente immobilière.- Place Sainte Catherine 16/19.

1) Prendre acte du caractère infructueux de la vente publique en ligne, organisée via la plateforme Biddit, du bâtiment appartenant à la Ville de Bruxelles, sis place Sainte-Catherine 16-19 à 1000 Bruxelles, cadastré à la 12e division de Bruxelles, section N, sous la référence 0562LP0000, pour une superficie de 5 ares 85 centiares, clôturée le 14/10/2026 sans qu'aucune enchère ait été enregistrée à la mise à prix de 2.000.000,00 EUR, ainsi que des deux offres d'acquisition de gré à gré reçues à l'issue de cette procédure, respectivement pour des montants de 1.400.000,00 EUR et 1.500.000,00 EUR.- 2) Vente de gré à gré du bien précité à la sc Compartimmo au prix de 1.500.000,00 EUR, conformément aux termes de son offre ferme et irrévocable du 15/10/2026 et au regard de l'attestation notariale circonstanciée du 27/10/2026 établie par Me Pablo DE DONCKER, notaire à Bruxelles.- 3) Notification de l'acceptation de cette offre à l'acquéreur, par l'intermédiaire de Me Pablo DE DONCKER, notaire à Bruxelles, et signature de l'acte authentique de vente et de toutes les pièces nécessaires à la réalisation de la cession, au nom de la Ville de Bruxelles, conformément aux dispositions applicables en matière de représentation et de signature des actes communaux, sous réserve de l'accomplissement des formalités et conditions légales et contractuelles applicables.- 4) Imputation du produit de la vente, soit 1.500.000,00 EUR, à l'article 10401/76160 du budget extraordinaire 2026.

---

[17] **Secrétaire -** Secrétariat central SEC - - 2742222 (R)

Asbl Brussels Art Square.- Subside : 28.000,00 EUR.- Modification du bénéficiaire.

Octroi d'un subside de 28.000,00 EUR à l'asbl Brussels Art Square au lieu de l'asbl Sablon Quartier des Arts et du Commerce pour l'organisation des Nocturnes du Sablon 2026.- Article 76201/33202 du budget ordinaire de 2026.

---

[18] **Secrétaire -** Secrétariat central SEC - - 2741633 (R)

Asbl Colombia Village.- Subside : 4.800,00 EUR.

Octroi d'un subside de 4.800,00 EUR à l'asbl Colombia Village, pour les frais de fonctionnement.- Article 76201/33202 du budget ordinaire de 2026.

---

[19] **Secrétaire -** Direction juridique - Tutelle administrative - 2740764 (R)

Services du Secrétaire.- Tutelle sur le Mont-de-Piété.- Modifications budgétaires 2026-2.

Modifications budgétaires n° 2 de l'exercice 2026 du Mont-de-Piété (délibération du Conseil d'Administration du Mont-de-Piété du 15/10/2026).

---

[20] **Secrétaire -** Direction juridique - Tutelle administrative - 2740744 (R)

Services du Secrétaire.- Tutelle sur le Mont-de-Piété.- Budget 2027.

Budget 2027 du Mont-de-Piété (délibération du Conseil d'Administration du 15/10/2026).

---

[21] **Budget & Finances -** Secrétariat central FIN - - 2743029 (R)

Convention entre la Ville, l'association faitière IRIS et le CHU Brugmann relative à l'octroi d'une avance de trésorerie de 5.000.000,00 EUR en faveur du CHU Brugmann.

1) Convention relative à l'octroi d'une avance de trésorerie de 5.000.000,00 EUR en faveur du CHU Brugmann, en application de la convention de financement déterminant l'intervention communale en faveur des hôpitaux publics de la Ville de Bruxelles.- 2) Prendre pour information l'enregistrement de l'avance de trésorerie uniquement en comptabilité générale.

---

[22] **Budget & Finances -** Secrétariat central FIN - - 2739546 (R)

Adhésion de la Ville de Bruxelles au service ePayment du SPF BOSA.- Convention d'utilisation avec le SPF BOSA et Worldline.

1) Adhésion de la Ville de Bruxelles au service ePayment du SPF BOSA dans le cadre du marché public n° SPF BOSA/DG SD/2024/M1184.- 2) Convention d'utilisation à conclure avec le SPF BOSA.- 3) Prise en charge des coûts liés à l'utilisation du service conformément aux conditions du marché public.

---

[23] **Budget & Finances -** Secrétariat central FIN - - 2737536 (R)

Financement des investissements.- Consultation du marché pour la conclusion d'emprunts destinés au financement du service extraordinaire de l'exercice 2023 de la Ville de Bruxelles.

1) Principe de lancement d'une consultation de marché pour la conclusion d'emprunts pour une dépense d'un montant de 151.032.715,25 EUR pour le financement du service extraordinaire afférent à l'exercice 2023 de la Ville.- 2) Liste des banques qui seront invitées à déposer une offre sur base du règlement de consultation n° DET2023.- 3) Clauses administratives et techniques reprises dans le règlement de consultation n° DET2023.

---

## *Dossiers de Mme l'Echevine Frelinx*

[24] **Espaces publics et verts -** Secrétariat central EPV - - 2731624 (R)

Marché public de travaux ayant pour objet les travaux d'exhumation de masse des concessions en pleine-terre dans la parcelle n° 8 du Cimetière de Bruxelles.- Principe.- Dossier n° EPV/2026/107/EV.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42 §1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016.- Cahier spécial des charges n° EPV/2026/107/EV.- Dépense de 100.000,00 EUR TVA comprise.- Article 87805/72560 du budget extraordinaire de 2026 (en dérogation du projet d'investissement n° ZJ05-14-2024).- Chantier/Maintenance n°s 241994 et 241993.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 47 du Collège du 05/11/2026 en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

---

[25] **Espaces publics et verts -** Secrétariat central EPV - - 2730894 (R)

Marché public de fournitures ayant pour objet le remplacement d'un garage du service des Espaces Verts, situé dans le parc Meudon, rue du Ramier 34 à 1120 Bruxelles.- Principe.- Dossier n° EPV/2026/90/EV.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42 §1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016.- Cahier spécial des charges n° EPV/2026/90/EV.- Dépense de 40.000,00 EUR TVA comprise.- Article 76605/72260 du budget extraordinaire de 2026 (projet d'investissement n° FF05-3-2026).- Chantier/Bien n°s 242855 et 242856.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 45 du Collège du 05/11/2026 en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

---

[26] **Espaces publics et verts -** Secrétariat central EPV - - 2726195 (R)

Marché public de travaux ayant pour objet le placement de cadres en béton de fondation dans le Cimetière de Laeken.- Principe.- Dossier n° EPV/2026/95/EV.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42 §1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016.- Cahier spécial des charges n° EPV/2026/95/EV.- Dépense de 80.000,00 EUR TVA comprise.- Article 87805/72560 du budget extraordinaire de 2026 (projet d'investissement n° FF05-13-2026).- Chantier/Bien n°s 241157 et 241158.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 43 du Collège du 05/11/2026 en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

---

[27] **Espaces publics et verts -** Secrétariat central EPV - - 2730575 (R)

Marché public de travaux ayant pour objet la fourniture et pose de nouvelles canalisations d'eau de distribution dans le Cimetière de Haren à Bruxelles.- Principe.- Dossier n° EPV/2026/111/EV.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42 §1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016.- Cahier spécial des charges n° EPV/2026/111/EV.- Dépense de 65.000,00 EUR TVA comprise.- Article 76605/72560 du budget extraordinaire de 2026 (en dérogation du projet d'investissement n° FF05-6-2026 pour un montant de 65.000,00 EUR).- Chantier/Maintenance n°s 225863 et 225864.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 44 du Collège du 05/11/2026 en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

---

[28] **Espaces publics et verts -** Secrétariat central EPV - - 2734655 (R)

Marché public de travaux ayant pour objet le réaménagement paysager de parcelles funéraires dans le Cimetière de Bruxelles.- Principe.- Dossier n° EPV/2026/116/EV.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1°, a, de la loi du 17/06/2016.- Cahier spécial des charges n° EPV/2026/116/EV.- Dépense de 70.000,00 EUR TVA comprise.- Article 87805/72560 du budget extraordinaire de 2026 (projet d'investissement n° ZJ05-21-2022).- Chantier/Maintenance n°s 243153 et 243154.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 48 du Collège du 05/11/2026 en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

---

[29] **Espaces publics et verts -** Secrétariat central EPV - - 2731515 (R)

Marché public de travaux ayant pour objet la désaturation de la parcelle 3-4 du Cimetière de Neder-over-Heembeek.- Principe.- Dossier n° EPV/2026/106/EV.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42 §1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016.- Cahier spécial des charges n° EPV/2026/106/EV.- Dépense de 120.000,00 EUR TVA comprise.- Article 87805/72560 du budget extraordinaire de 2026 (projet d'investissement n° ZJ05-17-2023).- Chantier/Maintenance n°s 241865 et 241866.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 46 du Collège du 05/11/2026 en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

---

[30] **Espaces publics et verts -** Secrétariat central EPV - - 2739026 (R)

Dépenses inférieures à 30.000,00 EUR hors TVA.- Budget extraordinaire.- Liste/2026-104.

Marché public de faible montant portant le numéro 26-0500-1013.- Application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Dépense de 5.082,85 EUR TVA comprise.- Article 76605/74551 du budget extraordinaire de 2026.- Projet d'investissement n° BM05-301-2009.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 50 du Collège du 05/11/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

---

[31] **Espaces publics et verts -** Secrétariat central EPV - - 2739202 (R)

Dépenses inférieures à 30.000,00 EUR hors TVA.- Budget extraordinaire.- Liste/2026-106.

Marché public de faible montant portant le numéro 26-0500-842.- Application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Dépense de 12.087,90 EUR TVA comprise.- Article 76605/72460 du budget extraordinaire de 2026.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 52 du Collège du 05/11/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

---

[32] **Culture, Jeunesse, Sport -** - Sports - 2740747 (R)

Projet Parc des Sports.- NEO SRL.- Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.- Annexe 2 "Projet d'accord de Transfert du Marché impliquant l'adjudicataire du marché".

Annexe 2 "Projet d'accord de Transfert du Marché impliquant l'adjudicataire du marché" de la convention délégation de maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la mise en oeuvre du protocole d'accord élargi concernant la réalisation, gestion, maintenance et exploitation des infrastructures sportives du plateau du Heysel.

---

[33] **Culture, Jeunesse, Sport -** - Sports - 2736924 (R)

Sports.- Subsides d'investissement.- Asbl Bains de Bruxelles.- Montant total: 120.000,00 EUR.- Budget extraordinaire 2026.

Octroi des subsides d'investissement pour un montant total de 120.000,00 EUR à l'asbl Bains de Bruxelles et répartis comme suit :
1) 80.000,00 EUR pour la pataugeoire de Laeken;
2) 30.000,00 EUR pour les plots de départ pour le grand bassin de Neder-over-Heembeek;
3) 10.000,00 EUR pour lignes de nage pour les 3 piscines.
- Article 76410/52252 du budget extraordinaire 2026.

---

[34] **Culture, Jeunesse, Sport -** - Sports - 2736522 (R)

Sports.- Asbl Prosport Bruxelles - Brussel.- Subside : 80.000,00 EUR.

Octroi d'un subside de 80.000,00 EUR à l'asbl Prosport Bruxelles - Brussel pour les animations et les activités sportives 2026.- Article 76410/33202 du budget ordinaire 2026.

---

[35] **Culture, Jeunesse, Sport -** - Sports - 2736855 (R)

Sports.- Subsides d'investissement.- Budget extraordinaire 2026.- Asbl Prosport Bruxelles - Brussel.- Montant total: 70.000,00 EUR.

Octroi des subsides d'investissement pour un montant total de 70.000,00 EUR à l'attention de l'asbl Prosport Bruxelles - Brussel et répartis comme suit :
1) 20.000,00 EUR pour l'acquisition de containers de stockage pour la relocalisation des clubs (travaux parc des sports);
2) 50.000,00 EUR pour l'acquisition de matériel sportif 2026.
Article 76410/52252 du budget extraordinaire 2026.

---

[36] **Culture, Jeunesse, Sport - -** Sports - 2736665 (R)

Sports.- Subsides de fonctionnement à plusieurs associations.- Montant total 37.100,00 EUR.

Octroi des subsides de fonctionnement pour un montant total de 37.100,00 EUR aux associations suivantes et répartis comme suit :
1) 22.900,00 EUR à l'asbl Black Star Football Club ;
2) 11.700,00 EUR à l'asbl Basket Club "L'Eclair de Bruxelles" (BC Eclair) ;
3) 2.500,00 EUR à l'asbl Bucs Bears Promotion .
Article 76410/33202 du budget ordinaire 2026.

---

[37] **Culture, Jeunesse, Sport - -** Sports - 2740829 (R)

Sports.- Asbl Futsall Brussels.- Subside de fonctionnement : 15.000,00 EUR.

Octroi d'un subside de fonctionnement de 15.000,00 EUR à l'asbl Futsall Brussels.- Article 76410/33202 du budget ordinaire 2026.

---

[38] **Culture, Jeunesse, Sport - -** Sports - 2740942 (R)

Sports.- Asbl Remco Evenepoel Cycling Academy.- Subside de fonctionnement : 12.500,00 EUR.

Octroi d'un subside de fonctionnement de 12.500,00 EUR à l'asbl Remco Evenepoel Cycling Academy.- Article 76410/33202 du budget ordinaire 2026.

---

[39] **Culture, Jeunesse, Sport - -** Sports - 2740883 (R)

Sports.- Asbl Foot Fun Family.- Subside de fonctionnement : 5.500,00 EUR.

Octroi d'un subside de fonctionnement de 5.500,00 EUR à l'asbl Foot Fun Family.- Article 76410/33202 du budget ordinaire 2026.

---

[40] **Culture, Jeunesse, Sport - -** Sports - 2736554 (R)

Sports.- Asbl Association de Golf d'Aden et Belgique (AGAB).- Subside d'investissement : 775,00 EUR.- Budget extraordinaire 2026.

Octroi d'un subside d'investissement de 775,00 EUR à l'asbl Association de Golf d'Aden et Belgique (AGAB) pour l'achat de matériel d'entrainement.- Article 76410/52252 du budget extraordinaire 2026.

---

[41] **Patrimoine public - -** Direction administration - 2724652 (R)

Dossier n° OPP/2025/169.- Marché public de travaux ayant pour objet la restauration des façades, des toitures et de la tour de la Maison du Roi, Grand-Place 29 à 1000 Bruxelles.- Attribution avec dépense supplémentaire.

Procédure ouverte.- Dépense supplémentaire de 308.037,16 EUR TVA comprise, portant le montant du marché à 6.408.037,16 EUR TVA comprise.- Article 77110/72360 du budget extraordinaire de 2026 (projet d'investissement n° DH10-7-2019.- Emprunt.

---

[42] **Patrimoine public - -** Direction administration - 2739165 (R)

Dossier n° OPP/2026/324.- Stabilisation de la clôture située dans la cour de récréation de l'Ecole Préparatoire Emile Bockstael, rue Félix Sterckx 18 à 1020 Bruxelles.- Non-application de l'article 60 du Règlement général de la Comptabilité communale.

Marché public de faible montant par facture acceptée, conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et de l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Cahier spécial des charges n° OPP/2026/324.- Dépense totale de 11.138,48 EUR TVA comprise.- Article 70008/72460 du budget extraordinaire 2026 (projet n° FH08-162-2009).- Prendre pour information la décision n° 466 du Collège du 05/11/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

---

[43] **Patrimoine public - -** Direction administration - 2737093 (R)

Dossier n° OPP/2026/370.- Dépannage urgent et remplacement du moteur de ventilation à l'école fondamentale Émile Jacqmain, rue Véronèse 21 à 1000 Bruxelles.- Non-application de l'article 60 du Règlement général de la Comptabilité communale.

Marché public de faible montant par facture acceptée, conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et de l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Cahier spécial des charges n° OPP/2026/370.- Dépense totale de 1.004,30 EUR TVA comprise.- Prendre pour information la décision n° 36 du Collège du 15/10/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

---

[44] **Patrimoine public - -** Direction administration - 2738856 (R)

Dossier n° OPP/2026/380 (2026/TST/641).- Dépannage urgent de la pompe à eau de pluie.- Institut des Arts et Métiers, boulevard de l'Abattoir 50 à 1000 Bruxelles.- Non-application de l'article 60 du Règlement général de la Comptabilité communale.

Marché public de faible montant par facture acceptée, conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et de l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Cahier spécial des charges n° OPP/2026/380.- Dépense totale de 6.146,80 EUR TVA comprise.- Article 70008/72360 du budget extraordinaire 2026 (projet d'investissement n° FH08-2-2021).- Prendre pour information la décision n° 125 du Collège du 23/10/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

---

[45] **Patrimoine public - -** Direction administration - 2738682 (R)

Dossier n° OPP/2026/378.- Dépannage urgent du câblage électrique à Brucity, rue des Halles 4 à 1000 Bruxelles.- Non-application de l'article 60 du Règlement général de la Comptabilité communale.

Marché public de faible montant par facture acceptée, conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et de l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Cahier spécial des charges n° OPP/2026/378.- Dépense totale de 28.929,50 EUR TVA comprise.- Article 10466/72260 du budget extraordinaire 2026 (projet d'investissement n° FF66-2-2026).- Prendre pour information la décision n° 21 du Collège du 23/10/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

---

[46] **Patrimoine public - -** Direction administration - 2740578 (R)

Dossier n° OPP/2026/394.- Sécurisation et contrôle d'accès des ailes latérales du 8° étage du Brucity, rue des Halles 4 à 1000 Bruxelles.- Non-application de l'article 60 du Règlement général de la Comptabilité communale.

Marché public de faible montant par facture acceptée, conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et de l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Cahier spécial des charges n° OPP/2026/394.- Dépense totale de 8.797,91 EUR, TVA comprise.- Article 10466/72460 du budget extraordinaire de 2026.- Dérogation du projet d'investissement n° CC06-18-2014.- Emprunt : article 10403/96151.- Prendre pour information la décision n° 89 du Collège du 05/11/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

---

[47] **Patrimoine public - -** Direction administration - 2742387 (R)

Dossier n° OPP/2026/344.- Marché public de services ayant pour objet la mission d'auteurs de projet pour la conservation, la restauration et la mise en valeur de deux vestiges de la première enceinte de Bruxelles : Tour du Pléban et Tour Noire.- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42 de la loi du 17/06/2016.- Cahier spécial des charges n° OPP/2026/344.- Dépense de 153.669,29 EUR TVA comprise.- Consultation de 4 opérateurs économiques.- Article 77366/72460 du budget extraordinaire de 2026.- Projet d'investissement n° AP66-4-2021.- Emprunt : article 77303/96151.- Prendre pour information la décision n° 484 du Collège du 05/11/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

---

[48] **Patrimoine public - -** Direction administration - 2737386 (R)

Dossier n° OPP/2026/312.- Marché public de services ayant pour objet la réalisation d'études sanitaires et structurelles de la charpente du bâtiment classique - Hôtel de Ville de Bruxelles, Grand-Place 8 à 1000 Bruxelles.- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42 de la loi du 17/06/2016.- Cahier spécial des charges n° OPP/2026/312.- Dépense de 103.697,00 EUR TVA comprise.- Consultation de 5 opérateurs économiques.- Article 77366/72460 du budget extraordinaire de 2026.- Projet d'investissement n° LM66-5-2021.- Emprunt : article 77303/96151.- Prendre pour information la décision n° 38 du Collège du 15/10/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

---

[49] **Patrimoine public - -** Direction administration - 2739375 (R)

Dossier n° OPP/2026/214.- Marché public de travaux ayant pour objet l'entretien pour une période de deux ans (du 01/06/2027 au 31/05/2029) des fontaines "Bourse" et "Orts", situées rue Orts à 1000 Bruxelles et "Continental", située place De Brouckère à 1000 Bruxelles.- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42 de la loi du 17/06/2016.- Cahier spécial des charges n° OPP/2026/214.- Dépense de 124.431,56 EUR TVA comprise.- Consultation de 3 opérateurs économiques.- Article 77366/12506 des budgets ordinaires de 2027, 2028 et 2029, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ces budgets par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle.- Financement de la dépense par la trésorerie.- Prendre pour information la décision n° 80 du Collège du 05/11/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

---

[50] **Patrimoine public - -** Direction administration **-** 2739344 (R)

Dossier n° OPP/2026/384.- Marché public de travaux ayant pour objet la réparation de la partie électrique du rideau coupe-feu et des ventilateurs de désenfumage incendie.- Waterside, quai de Willebroeck 33 à 1000 Bruxelles.

Marché public de faible montant, conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 9.136,14 EUR TVA comprise.- Article 70008/72460 du budget extraordinaire de 2026.- Chantier n° 243115.- Projet d'investissement n° FH08-162-2009.- Emprunt : article 70003/96151.- Prendre pour information la décision n° 467 du Collège du 05/11/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

---

[51] **Patrimoine public - -** Direction administration **-** 2735526 (R)

Dossier n° OPP/2026/263.- Marché public de services ayant pour objet l'étude complète de la sécurité incendie du complexe des Archives de la Ville de Bruxelles, rue des Tanneurs 53 à 73 et rue Vanderhaegen 10 à 22 à 1000 Bruxelles.- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42 de la loi du 17/06/2016.- Cahier spécial des charges n° OPP/2026/263.- Dépense de 147.620,00 EUR TVA comprise.- Consultation de 4 opérateurs économiques.- Prendre pour information la décision n° 30 du Collège du 15/10/2026, en application de l'article 234, paragraphe 3 de la nouvelle loi communale.

---

[52] **Patrimoine public - -** Direction administration **-** 2737809 (R)

Dossier n° OPP/2026/372.- Marché public de travaux ayant pour objet le renforcement du compteur électrique en vue de l'installation d'une borne de recharge au centre de Héliport, avenue de l'Héliport 56 à 1000 Bruxelles.

Marché public de faible montant, conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 4.322,36 EUR TVA comprise.- Article 76110/72460 du budget extraordinaire de 2026.- Chantier n° 242832.- Projet d'investissement n° FH10-214-2009.- Emprunt : article 76103/96151.- Prendre pour information la décision n° 71 du Collège du 05/11/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

---

[53] **Patrimoine public - -** Direction administration **-** 2741844 (R)

Dossier n° OPP/2026/262.- Marché public de services ayant pour objet l'étude complète de stabilité du complexe des Archives de la Ville de Bruxelles, rue des Tanneurs 53 à 73 - rue Vanderhaegen 10 à 22 à 1000 Bruxelles.- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42 de la loi du 17/06/2016.- Cahier spécial des charges n° OPP/2026/262.- Dépense de 169.400,00 EUR TVA comprise.- Consultation de 3 opérateurs économiques.- Article 77810/72260 du budget extraordinaire de 2026.- Projet d'investissement n° HF10-375-2009.- Emprunt : article 77803/96151.- Prendre pour information la décision n° 94 du Collège du 05/11/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

---

[54] **Patrimoine public - -** Direction administration **-** 2741645 (R)

Dossier n° OPP/2026/332.- Marché public de travaux ayant pour objet la restauration des menuiseries extérieures de la Tour Eggevoord - Section TBD, sise avenue du Maelbeek 21 à 1000 Bruxelles.- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42 de la loi du 17/06/2016.- Cahier spécial des charges n° OPP/2026/332.- Dépense de 56.222,82 EUR TVA comprise.- Consultation de 3 opérateurs économiques.- Article 77366/72460 du budget extraordinaire de 2026.- Projet d'investissement n° LM66-8-2022.- Emprunt : article 77303/96151.- Prendre pour information la décision n° 93 du Collège du 05/11/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

---

[55] **Patrimoine public - -** Direction administration **-** 2738834 (R)

Dossier n° OPP/2026/376.- Marché public de travaux ayant pour objet le déplacement de plusieurs cloisons amovibles pour des locaux situés au niveau +06 zones A et B au Brucity, rue des Halles 4 à 1000 Bruxelles.

Marché public de faible montant, conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 10.055,10 EUR TVA comprise.- Article 10466/72260 du budget extraordinaire 2026 (projet d'investissement n° CC06-7-2009).- Prendre pour information la décision n° 22 du Collège du 23/10/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

---

[56] **Patrimoine public - -** Direction administration **-** 2740254 (R)

Dossier n° OPP/2026/386.- Marché public de travaux ayant pour objet la modification du câblage électrique alimentant l'éclairage et la détection incendie des espaces occupés par les cabinets - Brucity, rue des Halles 4 à 1000 Bruxelles.

Marché public de faible montant, conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 10.195,31 EUR TVA comprise.- Article 10466/72260 du budget extraordinaire de 2026 (projet d'investissement n° FF66-2-2026).- Prendre pour information la décision n° 88 du Collège du 05/11/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

---

[57] **Patrimoine public - -** Direction administration **-** 2738694 (R)

Dossier n° OPP/2026/121.- Marché public de travaux ayant pour objet la rénovation de la cabine haute tension du complexe sportif de Laeken, rue du Champ de l'Eglise 73 à 1020 Bruxelles.- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42 de la loi du 17/06/2016.- Cahier spécial des charges n° OPP/2026/121.- Consultation de 4 opérateurs économiques.- Dépense de 169.158,00 EUR TVA comprise.- Article 76410/72460 du budget extraordinaire 2026 (projet d'investissement n° BM10-49-2012).- Prendre pour information la décision n° 75 du Collège du 05/11/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

---

[58] **Patrimoine public - -** Direction administration **-** 2738474 (R)

Dossier n° OPP/2026/355.- Marché public de travaux ayant pour objet le remplacement des alimentations électriques au sol par deux puits escamotables intégrés au pavage de la Grand-Place à 1000 Bruxelles.

Marché public de faible montant, conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 18.755,00 EUR TVA comprise.- Article 10466/72460 du budget extraordinaire 2026 (projet d'investissement n° CC06-18-2014).- Prendre pour information la décision n° 73 du Collège du 05/11/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

---

[59] **Patrimoine public - -** Direction administration **-** 2738895 (R)

Dossier n° OPP/2026/377.- Marché public de travaux ayant pour objet la fourniture et pose de barrières acoustiques complémentaires en plafond et faux-plancher du Brucity, rue des Halles 4 à 1000 Bruxelles.

Marché public de faible montant, conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 4.466,11 EUR TVA comprise.- Article 10466/72260 du budget extraordinaire 2026 (projet d'investissement n° CC06-7-2009).- Prendre pour information la décision n° 23 du Collège du 23/10/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

---

[60] **Patrimoine public - -** Direction administration **-** 2741937 (R)

Dossier n° OPP/2026/403.- Marché public de services ayant pour objet l'étude complète de stabilité dans le cadre de la rénovation, de la restauration et du réaménagement des Bains du Centre et de leurs équipements sportifs, rue du Chevreuil 28 à 1000 Bruxelles.- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42 de la loi du 17/06/2016.- Cahier spécial des charges n° OPP/2026/403.- Dépense de 168.000,00 EUR TVA comprise.- Consultation de 3 opérateurs économiques.- Article 76410/72360 du budget extraordinaire de 2026.- Projet d'investissement n° BH10-3-2021.- Emprunt : article 76403/96151.- Prendre pour information la décision n° 42 du Collège du 05/11/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

---

[61] **Patrimoine public - -** Direction administration **-** 2737607 (R)

Dossier n° OPP/2026/160.- Marché public de services ayant pour objet l'élaboration de l'inventaire de tombes du Cimetière de Laeken, parvis Notre-Dame à 1020 Laeken.- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42 de la loi du 17/06/2016.- Cahier spécial des charges n° OPP/2026/160.- Dépense de 47.190,00 EUR TVA comprise.- Consultation de 5 opérateurs économiques.- Prendre pour information la décision n° 39 du Collège du 15/10/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

---

[62] **Patrimoine public - -** Direction administration **-** 2737953 (R)

Dossier n° OPP/2026/341.- Marché public de travaux ayant pour objet le relighting de la salle omnisports du complexe sportif de Neder-over-Heembeek, rue de Lombartzyde 120 à 1120 Bruxelles.- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42 de la loi du 17/06/2016.- Cahier spécial des charges n° OPP/2026/341.- Dépense de 169.400,00 EUR TVA comprise.- Consultation de 3 opérateurs économiques.- Article 76410/72460 du budget extraordinaire de 2026.- Projet d'investissement n° BM10-257-2009.- Emprunt : article 76403/96151.- Prendre pour information la décision n° 43 du Collège du 15/10/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

---

## *Dossiers de Mme l'Echevine Hariche*

[63] **Instruction publique -** Logistique **-** Gestion immobilière **-** 2737572 (R)

Dossier n° IP-2.- Marché public de services ayant pour objet l'élaboration d'une demande de modification du permis d'environnement du Campus des Arts et Métiers - boulevard de l'Abattoir 50 à 1000 Bruxelles.- Principe.

Marché public de faible montant, conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 30.116,90 EUR TVA comprise.- Article 70008/73360 du budget extraordinaire de 2026.- Projet d'investissement n° FH08-6-2021.- Chantier n° 242810.- Maintenance n° 242811.- Prendre pour information la décision n° 171 du Collège du 23/10/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

---

## *Dossiers de Mme l'Echevine Maes*

[64] **Développement urbain -** Direction Planification stratégique et opérationnelle **-** Topographie **-** 2738519 (R)

26 Direction Planification stratégique et opérationnelle - Topographie et Expertise.- Plan d'alignement - rue du Saint-Esprit, rue Haute, rue des Alexiens et boulevard de l'Empereur.- Plan n° 7712.- Adoption définitive.

Plan d'alignement n° 7712.

---

[65] **Développement urbain -** Direction Planification stratégique et opérationnelle **-** Planification **-** 2740129 (R)

Asbl Brufête.- Convention d'octroi de subside d'investissement.- Avenant.

Avenant à la convention relative à l'octroi d'un subside d'investissement de 97.750,00 EUR à l'asbl Brufête pour la réalisation d'une intervention artistique et mise en lumière sous le pont ferroviaire de la chaussée d'Etterbeek.

---

[66] **Développement urbain -** Mobilité et Aménagements urbains **-** **-** 2741144 (R)

Asbl Micrografik.- Subside: 5.075,00 EUR.

Octroi d'un subside de 5.075,00 EUR à l'asbl Micrografik pour Kidical Mass 2026.- Article 41006/33202 du budget ordinaire 2026.- Trésorerie.

---

## *Dossiers de Mme l'Echevine Buggenhout*

[67] **Secrétaire -** Stratégie & Transformation digitale **-** **-** 2736099 (R)

T4R Pilot Action.- Déclaration relative aux formations données autour du jumeau numérique.

"Declaration of Accurate Information and Responsibilities" (déclaration d'exactitude des informations et des responsabilités) en qualité de partenaire du projet T4R de la Ville de Bruxelles, chargée d'organiser des formations.

---

[68] **Achats & Facilities -** **-** Achats **-** 2738890 (R)

Marché public de fournitures reconductible et à bordereau de prix et en 2 lots ayant pour but la fourniture, pendant 24 mois, de matériel et consommables d'éclairage (AFA/014337/PAD).- Principe.

Marché de faible montant en application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/014337/PAD.- Dépense sur 24 mois de 12.000,00 EUR TVA de 21% comprise, dont 6.000,00 EUR pour le lot 1 (matériel d'éclairage) et 6.000,00 EUR pour le lot 2 (consommables d'éclairage), soit au total 24.000,00 EUR, le marché étant 2 fois reconductible de 12 mois.- Divers articles de codes économiques 72360, 72460 et 74451 des budgets extraordinaires de 2026 à 2028 pour le lot 1 et divers articles de codes économiques 12402 et 12502 des budgets ordinaires de 2026 à 2028 pour le lot 2 (pour les budgets de 2027 et 2028 : sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ces budgets par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle).- Emprunt pour le lot 1.- Prendre pour information les points 1 à 4 de la décision n° 195 du Collège du 23/10/2026 en application de l'article 234 §3, 1er alinéa, 2e phrase de la nouvelle loi communale.

---

[69] **Achats & Facilities - - Achats - 2739875 (R)**

Marché public de fournitures reconductible à bordereau de prix ayant pour but la livraison, le placement et la maintenance, pendant 24 mois, de capteurs environnementaux (AFA/014344/MGG).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42 §1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/014344/MGG.- Dépense sur 24 mois de 145.000,00 EUR, TVA de 21% comprise, soit la dépense totale à 160.000,00 EUR, le marché étant 2 fois reconductible de 12 mois, dont 140.000,00 EUR pour l'achat et l'installation de capteurs et 20.000,00 EUR pour les services liés à ces capteurs.- Articles 13912/74253 et 13901/74253 des budgets extraordinaires de 2026 à 2028 pour l'achat et installation des capteurs et article 13901/12313 des budgets ordinaires de 2026 à 2028 pour les services liés à ces capteurs (pour les budgets 2027 et 2028 : sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ces budgets par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle).- Emprunt pour la partie non subsidiée de la dépense pour l'achat et l'installation de capteurs.- Prendre pour information la décision n° 256 du Collège du 05/11/2026 en application de l'article 234 §3, 1er alinéa, 2e phrase de la nouvelle loi communale.

---

[70] **Achats & Facilities - - Achats - 2730092 (R)**

Marché public de services reconductible à bordereau de prix et en 2 lots ayant pour but l'organisation, pendant 12 mois, de réceptions avec service de restauration ainsi que la fourniture de sandwichs et de petits-déjeuners (AFA/014151/NBZ).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 89 §1er, 2° de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/014151/NBZ.- Dépense sur 12 mois de 330.000,00 EUR, TVA de 6%, 12% et 21% comprise, dont 10.000,00 EUR pour le lot 1 (petits-déjeuners) et 320.000,00 EUR pour le lot 2 (services traiteur et sandwichs), soit au total 660.000,00 EUR, le marché étant 1 fois reconductible de 12 mois.- Divers articles des codes économiques 12316 et 12317 des budgets ordinaires de 2027 et 2028 (sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ces budgets par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle).

---

[71] **Achats & Facilities - - Achats - 2738407 (R)**

Marché public de fournitures ayant pour but la fourniture de consommables impression digitale et offset (AFA/014171/DAN).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42 §1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/014171/DAN.- Dépense de 60.000,00 EUR, TVA de 21% comprise.- Articles 73508/12402 et 74108/12402 du budget ordinaire de 2026.- Prendre pour information la décision n° 121 du Collège du 15/10/2026 en application de l'article 234 §3, 1er alinéa, 2e phrase de la nouvelle loi communale.

---

[72] **Achats & Facilities - - Achats - 2738706 (R)**

Marché public de services reconductible ayant pour but la mise à disposition d'une plateforme stratégie marché, pendant 12 mois (AFA/014190/DAN).- Dépense supplémentaire lors de l'attribution du marché.

Dépense supplémentaire sur 12 mois de 8.565,00 EUR, TVA de 21 % comprise, par rapport à l'estimation du marché, portant le montant du marché sur 12 mois à 92.565,00 EUR, TVA comprise, à charge de l'asbl i-CITY.- Prendre pour information la dépense supplémentaire adoptée par le Collège en séance du 15/10/2026 (décision n° 116) en application de l'article 234 §3, 1er alinéa, 2e phrase de la nouvelle loi communale.

---

[73] **Achats & Facilities - - Achats - 2738401 (R)**

Marché public de fournitures reconductible, à bordereau de prix et en 2 lots ayant pour but la fourniture, pendant 12 mois, de produits issus du recyclage de la filière bois (AFA/014264/SEK).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42 §1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/014264/SEK.- Dépense sur 12 mois de 82.500,00 EUR TVA de 21% comprise, dont 40.000,00 EUR pour le lot 1 et 42.500,00 EUR pour le lot 2, soit la dépense totale à 165.000,00 EUR, le marché étant une fois reconductible de 12 mois.- Article 76605/12402 des budgets ordinaires de 2027 et 2028 (sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ces budgets par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle).- Prendre pour information la décision n° 193 du Collège du 23/10/2026 en application de l'article 234 §3, 1er alinéa, 2e phrase de la nouvelle loi communale.

---

[74] **Achats & Facilities - ** - Achats - 2738544 (R)

Marché public de fournitures ayant pour but la fourniture d'un nettoyeur à haute pression à eau chaude sur remorque avec fonction vapeur pour le Département Espaces publics et verts, et la reprise d'une remorque avec nettoyeur à haute pression amortie (AFA/014325/PTL).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42 §1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/014325/PTL.- Dépense de 70.000,00 EUR, TVA de 21% comprise.- Article 87805/74451 du budget extraordinaire de 2026 pour la fourniture d'un nettoyeur à haute pression à eau chaude sur remorque avec fonction vapeur et article 87805/77451 du même budget pour la recette provenant de la reprise de la remorque avec nettoyeur à haute pression amortie.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 528 du Collège du 05/11/2026 en application de l'article 234 §3, 1er alinéa, 2e phrase de la nouvelle loi communale.

---

[75] **Achats & Facilities - ** - Achats - 2737685 (R)

Marché public de fournitures ayant pour but la fourniture de matériel électronique (AFA/014345/JCV).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42 §1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/014345/JCV.- Dépense de 55.000,00 EUR, TVA de 21% comprise.- Article 76150/74451 du budget extraordinaire de 2026.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 304 du Collège du 15/10/2026 en application de l'article 234 §3, 1er alinéa, 2e phrase de la nouvelle loi communale.

---

[76] **Achats & Facilities - ** - Achats - 2736897 (R)

Marché public de services reconductible ayant pour but l'accompagnement, pendant 24 mois, des bénéficiaires potentiels des primes vertes de la Ville de Bruxelles dans la conceptualisation de projets de gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP), dans le cadre de la lutte contre les inondations (AFA/014328/CIA).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42 §1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/014328/CIA.- Dépense sur 24 mois de 84.000,00 EUR, TVA de 21% comprise, soit au total 168.000,00 EUR, le marché étant une fois reconductible de 24 mois.- Article 87906/12406 des budgets ordinaires de 2027 et 2028 (sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ces budgets par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle).- Prendre pour information la décision n° 253 du Collège du 05/11/2026 en application de l'article 234 §3, 1er alinéa, 2e phrase de la nouvelle loi communale.

---

[77] **Achats & Facilities - ** - Achats - 2738797 (R)

Marché public de fournitures à bordereau de prix et en 3 lots ayant pour but la fourniture, pendant 48 mois, d'outillage horticole et de chantier (AFA/014353/PAD).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42 §1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/014353/PAD.- Dépense de 100.000,00 EUR TVA de 21% comprise, dont 70.000,00 EUR pour le lot 1 (marque POLET), 15.000,00 EUR pour le lot 2 (marque FELCO) et 15.000,00 EUR pour le lot 3 (marque SILKY).- Divers articles de code économique 12402 des budgets ordinaires de 2027 à 2030, à concurrence de 65.000,00 EUR, et divers articles de code économique 74451 des budgets extraordinaires de 2027 à 2030, à concurrence de 35.000,00 EUR (sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ces budgets par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle).- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 194 du Collège du 23/10/2026 en application de l'article 234 §3, 1er alinéa, 2e phrase de la nouvelle loi communale.

---

[78] **Achats & Facilities - ** - Achats - 2730093 (R)

Marché public de fournitures reconductible et à bordereau de prix et en 3 lots ayant pour but la fourniture, pendant 24 mois, de matériel de transport, de stockage et de matériel de conservation non acide (AFA/014308/DAN).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42 §1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/014308/DAN.- Dépense sur 24 mois de 108.000,00 EUR, TVA de 21% comprise, dont 28.000,00 EUR pour le lot 1, 40.000,00 EUR pour le lot 2 et 40.000,00 EUR pour le lot 3, soit au total 162.200,00 EUR, le marché étant 1 fois reconductible de 12 mois.- Divers articles de code économique 74951 des budgets extraordinaires de 2026 à 2028, et divers articles de code économique 12302 et 12402 des budgets ordinaires de 2026 à 2028 (pour les budgets de 2027 à 2028 : sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ces budgets par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle).- Emprunt de 80.000,00 EUR.- Prendre pour information la décision n° 251 du Collège du 05/11/2026 en application de l'article 234 §3, 1er alinéa, 2e phrase de la nouvelle loi communale.

---

[79] **Achats & Facilities - - Achats - 2734397 (R)**

Marché public de fournitures en 2 lots ayant pour but la fourniture d'un tracteur agricole à motorisation thermique et d'un tracteur avec plateau de tonte pour le département Espaces publics et verts, et la reprise de 2 véhicules de type tracteur ou tondeuse (AFA/014304/PTL).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42 §1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/014304/PTL.- Dépense de 169.399,99 EUR, TVA de 21% comprise, dont 100.000,00 EUR pour le lot 1 (tracteur agricole à motorisation thermique) et 69.399,99 EUR pour le lot 2 (tracteur avec plateau de tonte).- Article 76605/74353 du budget extraordinaire de 2026 pour la fourniture d'un tracteur agricole à motorisation thermique et d'un tracteur avec plateau de tonte, et article 76605/77353 du même budget pour la recette provenant de la reprise du véhicule et de la machine amortis.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 191 du Collège du 23/10/2026 en application de l'article 234 §3, 1er alinéa, 2e phrase de la nouvelle loi communale.

---

[80] **Achats & Facilities - - Achats - 2737853 (R)**

Marché public de services reconductible à bordereau de prix ayant pour but l'organisation, pendant 12 mois, de séances d'intervision des directions d'établissement, coordinateurs et responsables d'équipe (AFA/014335/NBZ).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42 §1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/014335/NBZ.- Dépense sur 12 mois de 31.000,00 EUR, TVA de 21% comprise, soit au total 124.000,00 EUR, le marché étant 3 fois reconductible de 12 mois.- Article 70008/12202 du budget ordinaire de 2026 et 2027 (pour le budget 2027 : sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ce budget par le Conseil communal et de son approbation par l'autorité de tutelle).- Prendre pour information la décision n° 254 du Collège du 05/11/2026 en application de l'article 234 §3, 1er alinéa, 2e phrase de la nouvelle loi communale.

---

[81] **Achats & Facilities - - Achats - 2740469 (R)**

Marché public de fournitures à bordereau de prix et en 5 lots, ayant pour but la fourniture, pendant 12 mois, de petites machines horticoles (éventuellement livrées montées) et leurs accessoires (AFA/014327/PAD).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42 §1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/014327/PAD.- Dépense de 110.000,00 EUR, TVA de 21% comprise, dont 55.000,00 EUR pour le lot 1, 30.000,00 EUR pour le lot 2, 5.000,00 EUR pour le lot 3, 5.000,00 EUR pour le lot 4 et 15.000,00 EUR pour le lot 5.- Divers articles de code économique 74451 des budgets extraordinaires de 2027 et 2028 (sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ces budgets par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle).- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 258 du Collège du 05/11/2026 en application de l'article 234 §3, 1er alinéa, 2e phrase de la nouvelle loi communale.

---

[82] **Achats & Facilities - - Achats - 2736654 (R)**

Marché public de fournitures ayant pour but la fourniture de divers équipements et machines à coudre (AFA/014339/GEN).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42 §1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/014339/GEN.- Dépense de 42.500,00 EUR, TVA de 21% comprise.- Article 70008/74451 du budget extraordinaire de 2026. - Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 119 du Collège du 15/10/2026 en application de l'article 234 §3, 1er alinéa, 2e phrase de la nouvelle loi communale.

---

[83] **Achats & Facilities - - Achats - 2739633 (R)**

Marchés publics de faible montant.- Budget extraordinaire.- Principe.

Marchés publics de faible montant en application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Numéros des marchés : 014181, 014194, 014199, 014253 et 014254.- Estimation totale de 74.000,00 EUR TVA comprise.- Divers articles du budget extraordinaire de 2026.- Emprunt.- Prendre pour information les points 1 à 3 de la décision n° 199 du Collège du 23/10/2026 en application de l'article 234 §3, 1er alinéa, 2e phrase de la nouvelle loi communale.

---

[84] **Achats & Facilities - - Achats - 2740655 (R)**

Marchés publics de faible montant.- Budget extraordinaire.- Principe.

Marchés publics de faible montant en application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Numéros des marchés : 014213, 014258 et 014280.- Estimation totale de 24.600,00 EUR, TVA comprise.- Divers articles du budget extraordinaire de 2026.- Emprunt.- Prendre pour information les points 1 à 3 de la décision n° 259 du Collège du 05/11/2026 en application de l'article 234 §3, 1er alinéa, 2e phrase de la nouvelle loi communale.

---

[85] **Achats & Facilities -  -** Achats **-** 2739837 (R)

Marchés publics de faible montant.- Budget extraordinaire.- Principe.

Marchés publics de faible montant en application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Numéros des marchés : 014199, 014255, 014319 et 014332.- Estimation totale de 50.550,00 EUR TVA comprise.- Divers articles du budget extraordinaire de 2026.- Emprunt.- Prendre pour information les points 1 à 3 de la décision n° 201 du Collège du 23/10/2026 en application de l'article 234 §3, 1er alinéa, 2e phrase de la nouvelle loi communale.

---

[86] **Espaces publics et verts -** Logistique **-** Parc automobile **-** 2735104 (R)

Recours à la centrale d'achat de l'intercommunale Sibelga pour l'acquisition de véhicules à carburants alternatifs, de bornes de recharge et d'outils de gestion de ces bornes (MobiClick).-
Marché subséquent n° EPV/2026/123/PA ayant pour but la fourniture de 6 véhicules électriques.

Recours à la centrale d'achat de l'intercommunale Sibelga et au marché "achat de véhicules utilitaires" de celle-ci pour le marché subséquent n° EPV/2026/123/PA relatif à l'acquisition de 6 véhicules électriques (lots 3 et 4 du marché de Sibelga).- Consultation de l'opérateur économique désigné via cette centrale d'achats pour les lots 3 et 4 du marché en question.- Dépense totale de 225.349,33 EUR TVA comprise.- Article 13605/74352 du budget extraordinaire de 2026.- Projet d'investissement n° MO05-57-2009.- Emprunt.

---

[87] **Espaces publics et verts -** Secrétariat central EPV **-  -** 2737284 (R)

Dépenses inférieures à 30.000,00 EUR hors TVA.- Budget extraordinaire.- Liste/2026-099.

Marché public de faible montant portant le numéro 26-0500-979.- Application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Dépense de 7.949,70 EUR TVA comprise.- Article 13605/74451 du budget extraordinaire de 2026.- Projet d'investissement n° EA05-25-2017.-Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 204 du Collège du 23/10/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

---

[88] **Espaces publics et verts -** Secrétariat central EPV **-  -** 2740858 (R)

Dépenses inférieures à 30.000,00 EUR hors TVA.- Budget extraordinaire.- Liste/2026-113.

Marché public de faible montant portant le numéro 26-0500-982.- Application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Dépense de 472,00 EUR TVA comprise.- Article 13605/74451 du budget extraordinaire de 2026.- Projet d'investissement n° EA05-22-2017.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 532 du Collège du 05/11/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

---

[89] **Affaires citoyennes -** Secrétariat central Affaires citoyennes **-  -** 2737412 (R)

Affaires citoyennes.- Octroi et liquidation de subsides à diverses associations partenaires pour l'organisation d'activités seniors en 2026.- Montant total : 6.742,00 EUR.

Octroi de subsides pour un montant total de 6.742,00 EUR aux associations suivantes, partenaires des activités seniors en 2026, et répartis comme suit :
- asbl "Okra Trefpunt 55+" : 742,00 EUR (ED 26/38308);
- asbl The Belgious : 5.000,00 EUR (ED 26/38309);
- asbl Fédération royale du personnel retraité de la Police de l'Arrondissement judiciaire de Bruxelles : 1.000,00 EUR (ED 26/38411).
Article 76207/33202 du budget ordinaire 2026.

---

## *Dossiers de M. l'Echevin Wauters*

[90] **Espaces publics et verts -** Secrétariat central EPV **-  -** 2738532 (R)

Dépenses inférieures à 30.000,00 EUR hors TVA.- Budget extraordinaire.- Liste/2026-101.

Marché public de faible montant portant le numéro 26-0500-844.- Application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Dépense de 6.606,60 EUR TVA comprise.- Article 13615/72360 du budget extraordinaire de 2026.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 308 du Collège du 05/11/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

---

[91] **Espaces publics et verts -** Secrétariat central EPV - - 2739818 (R)

Dépenses inférieures à 30.000,00 EUR hors TVA.- Budget extraordinaire.- Liste/2026-110.

Marché public de faible montant portant le numéro 26-0500-957.- Application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Dépense de 1.228,15 EUR TVA comprise.- Article 13615/74451 du budget extraordinaire de 2026.- Projet d'investissement n° BM15-72-2009.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 309 du Collège du 05/11/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

---

[92] **Régie foncière & Affaires économiques -** Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - 2739884 (R)

Règlement relatif à l'exercice et à l'organisation des activités ambulantes sur le domaine public.- Nouvelles annexes.

Nouvelle annexe I, nouvelles annexes III et suivantes en ce qui concerne la fixation des prix, du Règlement relatif à l'exercice et à l'organisation des activités ambulantes sur le domaine public de la Ville de Bruxelles.

---

[93] **Régie foncière & Affaires économiques -** Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - 2738272 (R)

Asbl Brussels Art Square.- Subside 2026 : 25.000,00 EUR.

Octroi d'un subside de 25.000,00 EUR à l'asbl Brussels Art Square pour l'organisation des "Nocturnes du Sablon 2026".- Article 52009/32201 du budget ordinaire 2026.

---

[94] **Régie foncière & Affaires économiques -** Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - 2732210 (R)

Asbl Uptown City Brussels.- Subside 2026 : 10.000,00 EUR.

Octroi d'un subside de 10.000,00 EUR à l'asbl Uptown City Brussels pour l'organisation de "Louise Winter Village" en 2026.- Article 52009/32201 du budget ordinaire 2026.

---

[95] **Régie foncière & Affaires économiques -** Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - 2738207 (R)

Asbl Parvis 58.- Subside 2026 : 1.000,00 EUR.

Octroi d'un subside de 1.000,00 EUR à l'asbl Parvis 58 pour l'organisation d'un "Marché au Brol" en 2026.- Article 52009/32201 du budget ordinaire 2026.

---

## *Dossiers de Mme l'Echevine Ben Hamou*

[96] **Secrétaire -** Communication externe & Participation citoyenne - Égalité des chances - 2737249 (R)

Plan Stratégique pour l'Egalité de genre à la Ville de Bruxelles 2026-2030.

Plan Stratégique pour l'Egalité de genre à la Ville de Bruxelles 2026-2030.

---

[97] **Espaces publics et verts -** Secrétariat central EPV - - 2734820 (R)

EPV/2026/122/PP.- Convention relative à la réalisation d'une fresque, rue Eunice Osayande à 1000 Bruxelles, sur la façade du bâtiment de la Ville de Bruxelles, Département Espaces publics et verts, sis quai de la Voirie 1 à 1000 Bruxelles.

Convention n° EPV/2026/122/PP relative à la réalisation d'une fresque, rue Eunice Osayande à 1000 Bruxelles, sur la façade du bâtiment de la Ville de Bruxelles, Département Espaces publics et verts, sis quai de la Voirie 1 à 1000 Bruxelles.

---

[98] **Régie foncière & Affaires économiques -** Opérations immobilières - - 2741945 (R)

Concession d'exploitation du casino de Bruxelles.- Prolongation.

Prendre acte de l'adoption par le Collège de l'avenant n° 3 en annexe, qui prolonge le contrat de concession signé le 22/10/2004 relatif à l'exploitation du casino de Bruxelles, aux conditions du contrat existant, jusqu'au 30/06/2027, sous les conditions suspensives de la prolongation du contrat de superficie jusqu'à la même date (ou l'obtention de tout autre droit d'occupation des lieux jusqu'à cette date), ainsi que de la délivrance par la Commission des jeux de hasard d'une licence A pour une durée égale à la prolongation de la concession et pour autant que de besoin en ratifier l'adoption.

---

[99] **Régie foncière & Affaires économiques -** Opérations immobilières **-** **-** 2736126 (R)

Quai des Usines 22.- Stand de Tir.- Nouveau droit d'emphytéose : asbl "La Défense".

1) Autoriser la Régie foncière à constituer, au profit de l'asbl La Défense, dont le siège social est établi rue des Louvranges 64 à 1325 Chaumont-Gistoux, un droit d'emphytéose portant sur le bien situé quai des Usines 22 à 1000 Bruxelles, cadastré sous la référence 21813E0110/00Z000, pour une durée de 15 ans, moyennant le paiement d'une redevance mensuelle de 2.531,79 EUR et le remboursement d'un montant de 21.987,57 EUR au titre des indemnités d'occupation dues pour la période comprise entre 2022 et 2026.- 2) Imputation : recettes : article 703-01 (produits des baux emphytéotiques) du budget d'exploitation 2027 et suivants de la Régie foncière, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ces budgets par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle.

---

[100] **Culture, Jeunesse, Sport -** **-** Musées **-** 2733843 (R)

Musées.- Fondation CHU Saint-Pierre, fondation privée.- Subside d'investissement : 50.000,00 EUR.- Convention.

1) Octroi d'un subside d'investissement de 50.000,00 EUR à la fondation privée Fondation CHU Saint-Pierre pour l'aide à la préservation du patrimoine culturel ukrainien 2026.- Article 77110/52252 du budget extraordinaire 2026.- Projet d'investissement n° DH10-9-2023.- 2) Convention entre la Ville de Bruxelles et la fondation privée Fondation CHU Saint-Pierre fixant les modalités de liquidation du subside.

---

[101] **Culture, Jeunesse, Sport -** **-** Beaux-Arts **-** 2739271 (R)

Culture.- Asbl "La montagne magique", Théâtre des Jeunes de la Ville de Bruxelles - Subside d'investissement : 19.200,00 EUR.- Budget extraordinaire 2026.- Convention.

1) Octroi d'un subside d'investissement de 19.200,00 EUR à l'asbl "La montagne magique", Théâtre des Jeunes de la Ville de Bruxelles, pour l'acquisition d'un gradin mobile.- Article 76210/52252 du budget extraordinaire 2026.- 2) Convention entre la Ville de Bruxelles et cette association fixant les modalités de liquidation du subside.

---

[102] **Culture, Jeunesse, Sport -** **-** Beaux-Arts **-** 2739308 (R)

Culture.- Asbl Centre Culturel Bruegel - Subside d'investissement : 15.000,00 EUR.- Budget extraordinaire 2026.- Convention.

1) Octroi d'un subside d'investissement de 15.000,00 EUR à l'asbl Centre Culturel Bruegel pour l'acquisition de matériel audiovisuel et d'éclairage.- Article 76210/52252 du budget extraordinaire 2026.- 2) Convention entre la Ville de Bruxelles et cette association fixant les modalités de liquidation du subside.

---

[103] **Culture, Jeunesse, Sport -** Secrétariat central CJS **-** **-** 2738746 (R)

Tourisme.- Subsides spécifiques à plusieurs associations.- Montant total 46.000,00 EUR.

Octroi des subsides spécifiques pour un montant total de 46.000,00 EUR aux associations suivantes et répartis comme suit :
1) 6.000,00 EUR à l'asbl Explore.Brussels pour le Brussels Art Nouveau & Art Deco (BANAD) Festival 2026;
2) 5.000,00 EUR à l'asbl Bruxelles s'anime pour le Salon Art On Paper - 10e édition 2026;
3) 25.000,00 EUR à l'asbl Brussels By Night Federation pour la lutte contre le harcèlement en milieu festif;
4) 10.000,00 EUR à l'asbl Art India pour le Brussels Diwali Festival 2026 - 10e édition.
Article 56110/33202 du budget ordinaire 2026.

---

[104] **Culture, Jeunesse, Sport -** Secrétariat central CJS **-** **-** 2739567 (R)

Tourisme.- Asbl BREAXX.- Subside de fonctionnement : 5.000,00 EUR.

Octroi d'un subside de fonctionnement de 5.000,00 EUR à l'asbl BREAXX pour le projet "Gimic Radio" dans les Marolles.- Article 56110/33202 du budget ordinaire 2026.

---

[105] **Culture, Jeunesse, Sport -** Secrétariat central CJS **-** **-** 2739477 (R)

Tourisme.- Srl SWEET MEDIAS.- Subside : 3.000,00 EUR.

Octroi d'un subside de 3.000,00 EUR à la srl SWEET MEDIAS pour "Bread Fest 2026".- Article 56110/32101 du budget ordinaire 2026.

---

## *Dossiers de M. l'Echevin Ben Abdelmoumen*

[106] **Espaces publics et verts -** Secrétariat central EPV - - 2738691 (R)

Dépenses inférieures à 30.000,00 EUR hors TVA.- Budget extraordinaire.- Liste/2026-102.

Marché public de faible montant portant le numéro 26-0500-975.- Application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Dépense de 3.224,65 EUR TVA comprise.- Article 87605/74451 du budget extraordinaire de 2026.- Projet d'investissement n° KL05-486-2009.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 258 du Collège du 23/10/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

---

[107] **Espaces publics et verts -** Secrétariat central EPV - - 2739404 (R)

Dépenses inférieures à 30.000,00 EUR hors TVA.- Budget extraordinaire.- Liste/2026-108.

Marché public de faible montant portant le numéro 26-0500-980.- Application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Dépense de 4.869,04 EUR TVA comprise.- Article 87605/74451 du budget extraordinaire de 2026.- Projet d'investissement n° KL05-486-2009.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 260 du Collège du 23/10/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

---

[108] **Espaces publics et verts -** Secrétariat central EPV - - 2741564 (R)

Propreté Publique.- Asbl "Association du Quartier Bruegel et des Marolles".- Subside : 9.000,00 EUR.

Octroi d'un subside de 9.000,00 EUR à l'asbl Association du Quartier Bruegel et des Marolles afin de fleurir les pieds d'arbres rues Haute et Blaes avec l'aide des habitants du quartier des Marolles.- Article 87605/33202 du budget ordinaire 2026.

---

[109] **Espaces publics et verts -** Secrétariat central EPV - - 2737281 (R)

Propreté publique.- Asbl Jeanneke-Pis.- Subside : 484,00 EUR

Octroi d'un subside de 484,00 EUR à l'asbl Jeanneke-Pis pour des actions de sensibilisation à la propreté publique.- Article 87605/33202 du budget ordinaire 2026.

---

## *Dossiers de M. l'Echevin Ceulemans*

[110] **Culture, Jeunesse, Sport -** - Beaux-Arts - 2716230 (R)

Culture.- Subsides de fonctionnement à 15 associations culturelles néerlandophones.- Montant total : 303.000,00 EUR.

1) Octroi des subsides de fonctionnement pour un montant total de 303.000,00 EUR aux associations suivantes et répartis comme suit :
1) 20.000,00 EUR à l'asbl Passa Porta NL;
2) 15.000,00 EUR à l'asbl MET-X;
3) 40.000,00 EUR à l'asbl "Kaaitheater";
4) 8.000,00 EUR à l'asbl "Jeugd en Muziek Brussel";
5) 15.000,00 EUR à l'asbl "Gemeenschapscentrum Nohva";
6) 22.000,00 EUR à l'asbl "Gemeenschapscentrum Nekkersdal";
7) 22.000,00 EUR à l'asbl "Gemeenschapscentrum De Markten";
8) 15.000,00 EUR à l'asbl "Gemeenschapscentrum De Linde";
9) 8.000,00 EUR à l'asbl Filemon;
10) 40.000,00 EUR à l'asbl "Bronks Jeugdtheater Brussel";
11) 40.000,00 EUR à l'asbl "Cultureel Animatiecentrum Beursschouwburg";
12) 27.000,00 EUR à l'asbl Ancienne Belgique;
13) 22.000,00 EUR à l'asbl Globe Aroma;
14) 1.000,00 EUR à l'asbl "Toogenblik";
15) 8.000,00 EUR à l'asbl Debateville.
Article 77210/33202 du budget ordinaire 2026.
2) Conventions entre la Ville et les associations respectives fixant les modalités de liquidation de ces subsides.

---

[111] **Développement urbain -** Direction Planification stratégique et opérationnelle - Climat et Ville en transition - 2699062 (R)

Prime vélothèque pour enfant.- Conventions et formulaires.

Conventions et formulaires relatifs à la mise en oeuvre de la prime "vélothèque pour enfant" avec la vélothèque de Laeken, la vélothèque de Haren et la vélothèque de Neder-over-Heembeek.- Article 87906/52251 du budget extraordinaire de 2026.

---

[112] **Développement urbain -** Rénovation urbaine - - 2730760 (R)

CACI - Contrat d'Ilot QUERELLE.- Opération 3.1 "Made in Querelle".- Règlement du troisième appel à initiatives locales, associatives et citoyennes.

Règlement du troisième appel à initiatives locales, associatives et citoyennes "Made in Querelle".

---

## *Dossiers de M. l'Echevin Zian*

[113] **Espaces publics et verts -** Secrétariat central EPV - - 2739141 (R)

Dépenses inférieures à 30.000,00 EUR hors TVA.- Budget extraordinaire.- Liste/2026-105.

Marchés publics de faible montant portant les numéros 26-0500-744, 26-0500-745 et 26-0500-746.- Application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Dépense totale de 52.344,60 EUR TVA comprise.- Article 42105/74152 du budget extraordinaire de 2026.- Projet d'investissement n° BD05-8-2019.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 429 du Collège du 05/11/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

---

[114] **Espaces publics et verts -** Secrétariat central EPV - - 2739237 (R)

Dépenses inférieures à 30.000,00 EUR hors TVA.- Budget extraordinaire.- Liste/2026-107.

Marchés publics de faible montant portant les numéros 26-0500-747 et 26-0500-751.- Application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Dépense totale de 50.063,75 EUR TVA comprise.- Article 42105/74152 du budget extraordinaire de 2026.- Projet d'investissement n° BD05-8-2019.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 430 du Collège du 05/11/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

---

[115] **Espaces publics et verts -** Secrétariat central EPV - - 2739587 (R)

Dépenses inférieures à 30.000,00 EUR hors TVA.- Budget extraordinaire.- Liste/2026-109.

Marché public de faible montant portant le numéro 26-0500-1018.- Application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Dépense de 7.586,70 EUR TVA comprise.- Article 42105/74152 du budget extraordinaire de 2026.- Projet d'investissement n° BD05-8-2019.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 431 du Collège du 05/11/2026, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

---

## *Questions*

[116] **Secrétaire -** - Assemblées & Gouvernance - 2684023 (R)

Question de M. MAIMOUNI, Conseiller communal.

Question relative au bilan chiffré et l'opacité des résultats du plan Good Move à la Ville de Bruxelles.

---

[117] **Secrétaire -** - Assemblées & Gouvernance - 2684023 (R)

Question de M. MAIMOUNI, Conseiller communal.

Question relative à la distribution de places pour les matchs au stade Roi Baudouin.

---

[118] **Secrétaire -** - Assemblées & Gouvernance - 2684023 (R)

Question de M. AL KHAYARI, Conseiller communal.

Question relative à la vitesse des trottinettes électriques et les contrôles.

---